



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 44

DELIBERATION
n° 2026 - 04 - 34

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04 MAI 2026

ID : 085-200023778-20260430-DL2026_04_34-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"**

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 24 avril, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Yann THOMAS, Thierry BIRON, Sylvie TESSON, Pascal BOURIAU, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPPER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRETT, Marie-Christine RENO, Raphaël FARTURA, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Justine BLOND, Patrick LE MENER, Thomas PERROCHEAU, Nathalie BUCHOU.

Pouvoirs : Dominique BRET à Yann THOMAS / Claude VILLAIN à Sylvie TESSON / Justine BLOND à Thierry BIRON / Patrick LE MENER à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à Antoine GASNET / Nathalie BUCHOU à Marie-Christine RENO.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

**Désignation de délégués communautaires auprès
de la Mission Locale Vendée Atlantique**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Conformément à l'article L.5314-1 du Code du Travail qui dispose que « des Missions Locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes peuvent être constituées entre l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics, des organisations professionnelles et syndicales et des associations », a été créée sur le territoire Nord-ouest littoral vendéen la Mission Locale Vendée Atlantique.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est compétent en matière de participation aux dispositifs nationaux d'appui à l'insertion, à l'emploi et à la formation professionnelle et appuie à ce titre la Mission Locale Vendée Atlantique (MLVA).

Aux termes de ses statuts, la MLVA a pour objet d'organiser la fonction d'accueil, d'information, et d'orientation pour les publics jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion professionnelle et / ou demandeurs de formation au sein des collectivités de Vendée littorale.

Dans cette optique, elle tend à créer et à développer des services et moyens d'action tels que, notamment :

- L'accueil et l'orientation approfondie des jeunes afin de les aider à bâtir un projet d'insertion sociale et professionnelle
- La contribution à la mise en place des dispositifs de qualification sociale et professionnelle adaptés aux profils des jeunes et aux perspectives de développement local et régional
- La recherche auprès des entreprises de possibilités d'accueil des jeunes et l'accompagnement au recrutement.

Selon l'article 6 des statuts de la MLVA, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie y est représenté par 5 délégués communautaires au sein du 1^{er} collège des collectivités territoriales, membres de droit.

Aux termes de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Il est voté au scrutin secret : (...) lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. (...) Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire. »

Sur proposition du Bureau Communautaire, Monsieur le Président soumet les 5 candidatures suivantes :

Titulaires :

- Isabelle DURANTEAU
- Patricia ROUVREAU
- Marine BOULINEAU

Suppléants :

- Chantal GUILBAUD
- Claude VILLAIN.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,

Vu le Code du Travail, et notamment ses articles L.5314-1 et suivants,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2025 DCL BICB 372 du 12 juin 2025 portant approbation des statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Vu les statuts de la Mission Locale Vendée Atlantique mis à jour le 2 juin 2025,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en date du 9 avril 2026,
Considérant que doit être désigné un représentant du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération au sein de la MLVA,
Considérant qu'à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux, il appartient au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération de procéder à la désignation de 5 Conseillers Communautaires afin de siéger à la MLVA,
Considérant que le mandat du représentant est lié à celui de l'assemblée qui l'a désigné,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires à la Mission Locale Vendée Atlantique ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité les élus suivants pour siéger à la MLVA :

Délégués titulaires

- Isabelle DURANTEAU
- Patricia ROUVREAU
- Marine BOULINEAU

Délégués suppléants

- Chantal GUILBAUD
- Claude VILLAIN

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,


Nicole BOULINEAU

Givrand, le 4 mai 2026

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 04 MAI 2026
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 04 MAI 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.